

**EQUIVALENCES****DEMANDES D'ALLEGEMENT DE FORMATION (DAF)**

Révision	Date	Description	Auteur
1	Mars 2018	Version de référence	Commission formation
2	Juillet 2022	Mise à jour ISO Ajout du tableau récapitulatif des équivalences à date	Commission formation
3	Décembre 2022	Ajout de l'annexe technique sur les passerelles RSTC du partenariat TDISDI Ajout de la restriction d'équivalence pour les moniteurs CMAS EDA ou CMAS TIDF Ajout de modifications de la passerelle pour les Divemaster et OWSI	Commission formation

Table des matières

I – EQUIVALENCES	2
I I– DEMANDES D'ALLEGEMENT DE FORMATION (DAF)	4
III - PASSERELLE RSTC – FSGT	7

La pratique de la plongée (aptitudes et organismes certificateurs) est régie par le Code du Sport. Le fonctionnement de notre cursus de formation et la délivrance des brevets FSGT est régi par la Commission Fédérale Activités subaquatiques de notre fédération.

Dans ce sens, les brevets FSGT sont délivrés à l'issu d'une formation qui fait référence à des pré requis, et des conditions de certification.

En fonction de leur(s) qualification(s) et de leur expérience, certains encadrants peuvent faire valoir des acquis ou des compétences et ainsi demander des équivalences ou des allègements de formation pour obtenir des brevets FSGT.

Toutes les demandes devront être transmises à la commission formation (equivalence@plongee.fsgt.org) qui traitera et statuera sur les demandes après avis des commissions concernées si besoin.

Les instructions des dossiers se feront à partir des diplômes originels c'est-à-dire obtenus à l'issue d'une formation organisée par l'organisme certificateur. En d'autres termes, la FSGT refusant de faire des équivalences d'équivalences, les diplômes délivrés par équivalence ou à l'issu d'une passerelle ne pourront pas être pris en compte dans le traitement de la demande.



Manuel du moniteur – Equivalences

Les brevets moniteur obtenus par équivalence hérite d'un numéro de brevet avec un suffixe « e ».

Les équivalences pour les brevets plongeurs (PE12 à PA60) sont gérées directement par les clubs, en application des conditions de validation du Manuel du moniteur et sous leur entière responsabilité. Néanmoins, ce manuel comporte un chapitre issu de l'annexe 1 technique du partenariat FSGT TDISDI avec des conseils aux moniteurs FSGT en tenant compte des aptitudes acquises par les plongeurs TDISDI pour leur proposer des passerelles vers les cursus de formation FSGT.

Dans le cas de certains organismes de formation étrangers, des dispositions cadres orienteront les décisions de la commission formation.

I – EQUIVALENCES

Tous les formulaires de demande d'équivalence sont consultables et téléchargeables sur le site page Passerelles et équivalences : <https://plongee-fsgt.org/passerelles-et-equivalences/>

✓ E2 FFESSM et BP-JEPS mention « plongée subaquatique »

↳ Un enseignant titulaire d'un brevet E2 FFESSM ou de brevets N4 + E1 FFESSM et titulaire du GC 4 ou de l'UC 10 ou du module complémentaire 6-20m de l'initiateur FFESSM, est considéré comme équivalent au E2 FSGT.

S'il est, de plus, titulaire du DPE plongeur Niveau 5, il est considéré comme équivalent au E2 FSGT ISO.

Dans le cas contraire, il pourra demander un brevet E2 FSGT dans les conditions suivantes :

- Répondre aux prérequis à la formation E2 FSGT,
- Avoir réalisé l'UV 3 et 4 du E2 FSGT ou justifier d'un niveau d'expérience similaire attesté par un MF2 FSGT,

Rappel : un E2 FFESSM non titulaire du GC 4 ou de l'UC 10 ou du module complémentaire 6-20m de l'initiateur FFESSM ne peut pas accéder à une formation MF1 FSGT s'il ne peut justifier d'une expérience pédagogique dans l'espace 0-20m attestée par un MF2 FSGT.

↳ Les titulaires du BP-JEPS spécialité « Educateur sportif » et mention « plongée subaquatique » (obtenu en 2017 ou après) peuvent demander une carte E2 FSGT en équivalence.

De plus s'ils ont obtenu la qualification P5 FSGT ou DPE plongeur Niveau 5, ils peuvent demander une carte E2 FSGT ISO en équivalence.

✓ MF1 FFESSM, DE JEPS ou BEES1 plongée

↳ Un enseignant titulaire d'un des brevets MF1 FFESSM, DEJEPS ou BEES1 plongée est considéré comme équivalent MF1 FSGT à partir du moment où il est licencié à la FSGT. Cette équivalence est tacite et ne demande aucune formalité administrative. Il peut obtenir une carte FSGT MF1 en adressant une demande par courriel : equivalence@plongee.fsgt.org



Manuel du moniteur – Equivalences

↳ Un DEJEPS mention Plongée subaquatique « arrêté 2012 » obtenu avant le 31/12/2017 ou un DEJEPS mention activité plongée subaquatique « arrêté 2017 » et du certificat complémentaire "plongée profonde et tutorat" sont considérés comme E4 selon le code du sport et peuvent réaliser les formations PA60 FSGT.

✓ MF2 FFESSM, DES JEPS ou BEES 2 plongée

Un enseignant titulaire d'un des brevets MF2 FFESSM, DES JEPS ou BEES 2 plongée, obtenu de façon pleine et entière peut demander un n° de MF2 FSGT (carte brevet) dans les conditions suivantes :

- être licencié à la FSGT,
- être parrainé par un MF2 FSGT.

Pour effectuer cette demande le parrain adresse un courriel à : equivalence@plongee.fsgt.org

Le demandeur pourra alors obtenir un brevet FSGT avec un numéro composé du suffixe « t ». A l'issue de la participation complète à un jury fédéral, ce dernier pourra demander la confirmation de son numéro. Dans ce cas, le suffixe « t » sera remplacé par le suffixe « e » ce qui lui permettra d'organiser des formations et des jurys comme un MF2 breveté FSGT.

Rappel : 2 MF2 FSGT avec un numéro temporaire ne peuvent pas organiser de jurys d'Aspirant (E2) ou de Guide palanquée.

Sur décision motivée, la CFA se réserve le droit de ne pas confirmer une demande d'équivalence ou d'annuler un numéro temporaire.

✓ Sécurité Civile

En conformité avec l'accord « passerelle » 2015, les plongeurs de la Sécurité Civile peuvent obtenir des équivalences ou des dispenses d'épreuves selon les passerelles suivantes :

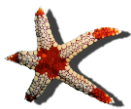
- Plongeur SAL ⇔ Equivalence Plongeur Autonome 40m / Nitrox confirmé,
- Chef d'Unité (ou SAL2) ⇔ dispense partielle d'épreuves du MF1 selon avis de la commission formation équivalence,
- Conseiller Technique ⇔ dispense partielle d'épreuves du MF2 selon avis de la commission formation équivalence.

Les formulaires pour effectuer les demandes sont dans l'accord « passerelle » consultable sur le site page Passerelles et équivalences : https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2020/01/accord_Securite_Civile_-_FSGT_2015.pdf

✓ TIV

Un TIV attesté par la fédération française peut demander un brevet FSGT par demande administrative à la commission TIV. Selon la réglementation du ministère de l'industrie, le brevet FSGT est obligatoire pour faire des inspections visuelles dans le cadre d'un club FSGT.

✓ Mélanges – Recycleur - CAFSAN – Apnée - Environnement Subaquatique - Handisub
Se reporter sur le site <https://plongee-fsgt.org/> dans la page commission concernée.



Manuel du moniteur – Equivalences

II– DEMANDES D'ALLEGEMENT DE FORMATION (DAF)

Tous les dossiers de Demande d'Allègement de Formation (DAF) sont consultables et téléchargeables sur le site page Passerelles et équivalences : <https://plongee-fsgt.org/passerelles-et-equivalences/>

✓ DEJEPS « Plongée subaquatique - arrêté 2012 » (avant le 31/12/2017)

DEJEPS « activité plongée subaquatique - arrêté 2017 » + certificat complémentaire "plongée profonde et tutorat"

Considérés comme E4 selon le code du sport, ils ne sont pas équivalents au MF2 FSGT. Ils peuvent obtenir des allègements de formation (dispense du module "technique/physique" et dispense du stage préliminaire MF2).

La demande doit être faite par le document <https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2020/01/DAF-MF2.pdf>

✓ Instructeurs CMAS** et *** certifiés à l'étranger

La simple possession d'une licence FSGT en cours de validité ne permet pas aux instructeurs CMAS certifiés par un organisme étranger de valider un brevet FSGT.

Il est nécessaire pour ces instructeurs de participer à un stage fédéral et de valider l'intégralité des épreuves.

Les demandes des candidats titulaires d'une carte CMAS issue de l'EDA ou de la TIDF ne permettent pas d'entrée en formation moniteur et ne bénéficie d'aucun allègement.

✓ Validation d'expériences dans la formation de cadres

Les titulaires d'une qualification « Enseignant niveau 3 » mentionnée dans le Code du sport peuvent demander des allègements de formation selon avis de la commission formation équivalence afin d'obtenir le brevet FSGT de Moniteur Fédéral 2^{ème} degré : l'avis repose sur la justification d'une expérience significative et probante.

Passerelle encadrant RSTC ou ISO 24802-x

Voir chapitre PASSERELLE RSTC-FSGT (Annexe 1 partenariat FSGT TDISDI)

Liste des formulaires de demandes d'équivalence ou d'allègement de formation

Demande d'équivalence Ecole Française de Plongée (DE EFP) : https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2022/08/Equi_EFP-juillet-2022.pdf

Demande d'allègement de formation pour les CMAS** : https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2023/01/DAF_CMAS-ISO-MF1_FSGT_V5.pdf

Demande d'équivalence E4 EFP : https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2020/01/Equi_E4.pdf

Demande d'allègement de formation pour les CMAS*** : https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2020/01/DAF_CMAS-MF2_FSGT_V3.pdf

Demande d'allègement de formation pour les DEJEPS et cadres ayant commencé une formation MF2 FF : <https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2020/01/DAF-MF2.pdf>



Manuel du moniteur – Equivalences

Récapitulatif des passerelles et équivalences avec en pré requis la détention d'une licence FSGT Active

Brevet origine	Organisme origine	Brevet demandé	Conditions sur le brevet d'origine	Equivalence	mode opératoire pour les passerelles (pré requis : licence FSGT active)	Process validation par commission
BPJEPS	Ministère	E2		OUI		Equivalence coform
BPJEPS + DPE N5	Ministère	E2 ISO		OUI		Equivalence coform
DEJEPS spécialité «perfectionnement sportif», mention «activités de plongée subaquatique» + certificat complémentaire «plongée profonde et tutorat»	Ministère	MF2	DEJEPS depuis 2018 et certificat complémentaire « plongée profonde et tutorat »	NON	DAF MF2 validée + stage fédéral en tant que candidat MF2 avec dispense des épreuves techniques/physiques du cursus MF2	Equivalence coform
DEJEPS spécialité «perfectionnement sportif», mention «plongée subaquatique»	ministère	MF2	DEJEPS antérieur 2018 "les candidats admis avant le 31 décembre 2017 en formation au DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « plongée subaquatique » demeurent régis par les dispositions de l'arrêté du 6 juillet 2011 portant création de la mention « plongée subaquatique » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».	NON	DAF MF2 validée + stage fédéral en tant que candidat MF2 avec dispense des épreuves techniques/physiques du cursus MF2	Equivalence coform
DEJEPS	ministère	MF1		OUI		Equivalence coform
MF2	FFESSM	MF2	-	NON	Demande de Délivrance brevet MF2-t sans parrain + stage fédéral en tant que jury + Demande de délivrance MF2-e avec parrain validée après le stage	Equivalence coform
MF1	FFESSM	MF1	-	OUI		Equivalence coform
OWSI	SDI, PADI, SSI, ISO 24802-2	MF1	-	NON	Formation PA40 complète DAF formation GP validée + Formation GP allégée + DAF E2 validée + Formation MF1 complète	Equivalence coform



Manuel du moniteur – Equivalences

Brevet origine	Organisme origine	Brevet demandé	Conditions sur le brevet d'origine	Equivalence	mode opératoire pour les passerelles (pré requis : licence FSGT active)	Process validation par commission
CMAS**	World hors EDA et TIDF	MF1		NON	Formation PA40 complète DAF formation GP validée + DAF E2 , UV 5 et UV6 validée (dispense 50h de formation sur livret) + participation à un stage fédéral sans dispense d'épreuve	Equivalence coform
DM	SDI, PADI, SSI, ISO 24802-3	GP	-	NON	Formation PA40 complète DAF formation GP validée Formation GP allégée	Equivalence coform
E3	FSGT, FFESSM, ANMP	MNX	Titulaire PNC	OUI		Co mélange
E4	FSGT, FFESSM, ANMP	MTRIMIX	Titulaire PTH120	OUI		Co mélange
RIFAP	FFESSM	CAFSAN	-	OUI		Co CAFSAN
ANTHEOR	FFESSM	Formateur CAFSAN	-	OUI		Co CAFSAN
E2	FFESSM	E2	Titulaire UC10 ou GP4 ou 10 module complémentaire 6-20m	OUI		Equivalence coform
E2 + DPE N5	FFESSM	E2 ISO	Titulaire UC10 ou GP4 ou 10 module complémentaire 6-20m	OUI		Equivalence coform
TIV	FFESSM	TIV	-	OUI		Co TIV

DAF = Demande d'allègement de formation

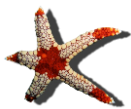


III - PASSERELLE RSTC-FSGT (Annexe 1 partenariat FSGT TDISDI)

La FSGT activités subaquatiques prévoit l'accueil des plongeurs RSTC dans nos cursus de formation. Le tableau récapitulatif constitue un support pour les moniteurs FSGT dans la compréhension des similitudes et des écarts avec nos cursus afin d'intégrer au mieux les plongeurs RSTC.

Brevet initial RSTC	Attestation ou brevet FSGT	Modalités de réalisation	Pré requis techniques
Supervised Diver	Attestation entrée en formation PA20	- 1 plongée minimum zone 12m pour compléments techniques - une information théorique sur la plongée en France	
Open water Diver	Brevet PA20	- 3 plongées minimum zone 20m pour compléments techniques - une information théorique sur la plongée en France	
SDI Advanced adventure diver PADI Advanced Diver	Attestation entrée en formation PA40	- 3 plongées mini. (ou 2 plongées si Spé Advanced Buoyancy Control acquise) en zone 20m pour compléments techniques. - une information théorique sur la plongée en France	Justifier de 8 plongées en autonomie depuis le brevet SDI Advanced adventure diver
SDI Advanced Diver SSI advanced aventurer	Attestation entrée en formation PA40	- 3 plongées mini. en zone 20m si spé Deep acquise sinon 3 plongées dont 2 en zone 40m - une information théorique sur la plongée en France	Justifier de 4 plongées en autonomie depuis le SDI Advanced diver
Rescue Diver	CAFSAN	- Dispense modules 1,2 et3. - Une formation sur la prise en charge du plongeur inconscient - Réalisation du module 4 - cas concret de synthèse	
TDI Deco Procedure Diver	Attestation entrée en formation PA60	- une information théorique sur la plongée en France - 2 plongées zone 40m pour compléments techniques	Justifier 4 plongées en zone 40m avec désaturation
SDI Divemaster	Brevet Guide de palanquée	- formation PA40 complète - formation Guide de palanquée allégée à 6 conduites de palanquée au lieu des 12 requises.	Justifier d'une expérience de guide de palanquée à 20m depuis le brevet SDI divemaster
SDI Divemaster ISO 24802-3	P5	- Allègement dans la formation P5 - une information théorique sur le code du sport	Justifier du brevet Guide de palanquée FSGT et du brevet PA60
SDI OWSI ISO 24802-2	Attestation entrée en formation MF1	- formation PA40 complète - formation Guide de palanquée allégée à 6 conduites de palanquée au lieu des 12 requises - Dispense de formation E2	

Chaque passerelle est décrite dans le détail avec les compétences à enseigner, les prérequis et les modalités administratives, dans les chapitres suivants.



✓ Accueil du plongeur SDI Supervised Diver

OBJECTIFS

Le plongeur SDI Supervised Diver est un plongeur encadré en faible profondeur (12m). L'objectif est de le rendre apte à accéder à une formation PA20 avec un allègement de formation similaire au PE12.

PRE REQUIS AU COMPLEMENT DE FORMATION

- Etre titulaire de la carte Supervised diver SDI.
- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation signée du représentant légal.

MODALITES DE REALISATION

Selon les conditions définies dans le MdM FSGT brevet PE12, les compléments de formation suivants sont organisés en club sous la responsabilité d'un enseignant E2 ou E3 licencié à la FSGT :

- Réaliser une plongée à 12m pour vérifier les acquis et vérifier les compétences techniques suivantes :

<i>Compléter la connaissance de l'équipement avec :</i> <i>- Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation)</i> <i>- Entretien courant et règles d'hygiène</i>
<i>Compléter les techniques d'immersion avec :</i> <i>- Coulée expiratoire (technique phoque)</i>
<i>Enseigner le déplacement en capelé</i>
<i>Vérifier les signes différents en évolution et en EAR : OK, Panne d'air, 50 bars</i>
<i>Vérifier le réflexe expiratoire lors de la remontée depuis 12m</i>
<i>Vérifier l'évolution en palanquée à 12m</i>

- Réaliser une information théorique sur la plongée en France sur la compétence 19 Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club.

A l'issue du complément de formation préconisée ci-dessus, est délivrée *une attestation d'entrée en formation PA20* et bénéficie du même allègement de formation qu'un PE12.



✓ Accueil du plongeur SDI Open Water diver

OBJECTIFS

Le plongeur SDI Open Water est autonome jusqu'à 18m avec 4 plongées de formation en milieu naturel.

L'accueil du plongeur Open water est réalisable, avec ou sans brevets de spécialité, par la comparaison avec le cursus de formation PA20. La formation complémentaire préconisée permettra l'accès au brevet FSGT PA20.

PRE REQUIS AU COMPLEMENT DE FORMATION

- Etre titulaire de la carte SDI Open Water avec ou sans brevets de spécialités
- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Pour les mineurs présenter une autorisation signée du représentant légal.

MODALITES DE REALISATION

Selon les conditions définies dans le MdM FSGT brevet PA20, sont organisés en club, sous la responsabilité d'un enseignant E3 licencié à la FSGT, les compléments de formation suivants :

- **Réalisation de 3 plongées minimum** dans la zone des 20m pour l'évaluation des acquis et l'enseignement des compétences techniques :

<i>Compléter la connaissance de l'équipement avec :</i> <i>- Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation)</i> <i>- Entretien courant et règles d'hygiène</i>
<i>Compléter les techniques d'immersion avec la coulée expiratoire (technique phoque)</i>
<i>Enseigner le déplacement en capelé</i>
<i>Vérifier les signes différents en évolution et en EAR : OK, Panne d'air, 50 bars</i>
<i>Vérifier le réflexe expiratoire lors des remontées</i>
<i>Enseigner Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée (Pour information : SDI inclut une remontée avec partage d'air sans gestion du gilet du binôme et depuis 6m)</i>
<i>Enseigner utilisation du parachute</i> <i>Enseigner la procédure perte de palanquée (3' iso 1')</i> <i>Enseigner le Briefing autonome et vérifier la planification et l'évolution à 20m</i>

- **Réalisation d'une information théorique** sur la plongée en France (module 24 Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club du MdM PA20).

Les spécialités Advanced Buoyancy Control, Orientation, Computer, Boat, Wreck constituent des aptitudes supplémentaires facilitant l'acquisition de la compétence 16 (autonomie 20 m).

La certification PA20 peut être délivrée à l'issue des modalités de réalisation ci-dessus.



✓ Accueil du plongeur SDI Advanced adventure diver

OBJECTIFS

Le plongeur SDI Advanced Adventure est un plongeur Open water avec une expérience supplémentaires de 4 plongées à thème c'est-à-dire 1 plongée dans 4 thèmes de spécialité SDI dont la spécialité Deep. Il a ainsi la prérogative de plonger en autonomie à 30m hors de France.

L'accueil du plongeur Advanced Adventure est réalisable par comparaison avec le cursus de formation PA20. Une formation complémentaire permettra l'entrée en formation PA40.

PRE REQUIS AU COMPLEMENT DE FORMATION

-Etre titulaire de la carte SDI Advanced Adventure Diver avec 1 seule plongée de début de formation dans les spécialités ci-dessous :

Deep (Profonde)	Obligatoire = 1 seule plongée d'approche de la profondeur
Navigation (Orientation)	Obligatoire = 1 seule plongée d'approfondissement en orientation
Advanced Buoyancy Control	Conseillée
Boat	Conseillée
Computer	Conseillée
Wreck	Conseillée

-Justifier de 8 plongées en autonomie sur son carnet de plongées depuis l'obtention du brevet ADVANCED ADVENTURE DIVER en conformité avec le MDM pour l'entrée en formation PA40.

-Etre licencié à la FSGT.

-Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

-Pour les mineurs présenter une autorisation signée du représentant légal.

MODALITES DE REALISATION

Selon les conditions définies dans le MDM FSGT brevet PA20, sont organisés en club sous la responsabilité d'un enseignant E3 licencié à la FSGT, les compléments de formation suivants :

- **Réalisation de 3 plongées minimum** dans la zone des 20m pour l'évaluation des acquis et l'enseignement des compétences ci-dessous :

<i>Compléter la connaissance de l'équipement avec :</i> - <i>Rangement sécuritaire du matériel (notamment sur une embarcation)</i> - <i>Entretien courant et règles d'hygiène</i>
<i>Compléter les techniques d'immersion avec la coulée expiratoire (technique phoque)</i>
<i>Enseigner le déplacement en capelé</i>
<i>Vérifier les signes différents en évolution et en EAR : OK, Panne d'air, 50 bars</i>
<i>Vérifier le réflexe expiratoire lors des remontées</i>
<i>Enseigner Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée (Pour information : SDI inclut une remontée avec partage d'air sans gestion du gilet du binôme et depuis 6m)</i>
<i>Enseigner utilisation du parachute</i> <i>Enseigner la procédure perte de palanquée (3' iso 1')</i> <i>Enseigner le Briefing autonome et vérifier la planification et l'évolution à 20m</i>

La spécialité Deep (formation en 2 plongées dans la zone des 40m) est à considérer comme proche d'une formation PE40 sans la compétence Donneur /Receveur entre plongeurs.



- **Réalisation d'une information théorique** sur la plongée en France (module 24 Connaissance des prérogatives du niveau et des documents à fournir pour plonger dans un centre ou un club du MDM PA20).

Les spécialités Orientation, Computer, Boat, Wreck et Advanced Buoyancy Control constituent des aptitudes supplémentaires pouvant faciliter l'acquisition de la compétence 16 (autonomie 20 m)

A l'issue du complément de formation, est délivrée *une attestation permettant l'entrée en formation PA40*.



✓ Accueil du plongeur SDI rescue diver

OBJECTIFS

L'accueil des plongeurs SDI RESCUE DIVER est réalisable par comparaison avec le cursus CAFSAN.
Le brevet CAFSAN sera délivré à l'issue du complément de formation décrit ci-dessous.

PRE REQUIS A LA FORMATION

- Être titulaire de la carte Rescue Diver SDI.
- Être licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

LISTE DES COMPLEMENTS EN COMPETENCES TECHNIQUES ET THEORIQUES

La formation Rescue Diver est similaire à celle du CAFSAN en sauvetage nautique et s'appuie sur l'acquisition des compétences de 1er secours et oxygénothérapie.

A noter les différences de gestes suivants sur les plongeurs inconscients :

La Prise en charge

« Extrait du manuel SDI Rescue diver chapitre 7 - plongeur inconscient :

- Si la victime ne respire pas, ne perdez pas temps et remontez-la à la surface. Larguez la ceinture de lests, gonflez le gilet s'il y a de l'air dans la bouteille et tenez le plongeur droit.
- Si le détendeur n'est pas dans sa bouche, ne le remettez pas en place, vous ne feriez que faire rentrer plus d'eau dans ses poumons.

Même un plongeur noyé a encore un peu d'air dans les poumons. Même s'il n'y a pas une grande quantité d'eau dans les poumons, comme ça peut être le cas dans la période "sèche" de la noyade, il existe peu de risque d'une surpression pulmonaire. Une personne inconsciente ne retient pas son souffle, l'air qui se dilate s'échappera donc du simple fait des lois de la physique à la remontée. Ceci peut même avoir pour effet de vider l'eau des poumons. »

Le Bilan vital (victime ventile ou pas) réalisé en surface avant le tractage

Le Tractage avec insufflation toutes les 5s

Le mode d'appel des secours français est à vérifier.

MODALITES DE REALISATION

En conformité des manuels FSGT CAFSAN Plongeur et Moniteur, les compléments de formation suivants sont organisés au niveau du club sous la responsabilité d'un moniteur CAFSAN licencié à la FSGT :

- Une dispense des modules 1,2 et 3
- Une formation sur la prise en charge du plongeur inconscient
- Le module 4 cas concret de synthèse

A l'issue de cette passerelle, le plongeur bénéficie du brevet CAFSAN.



Commission Formation – CFA Plongée
Manuel du moniteur – Equivalences

Accueil du plongeur SDI advanced diver

OBJECTIFS

Le plongeur SDI ADVANCED possède une expérience de 20 plongées minimum avec 4 spécialités depuis l'obtention du brevet SDI Open Water (soit 25 plongées au total).

L'accueil du plongeur SDI ADVANCED est réalisable par comparaison avec le cursus de formation PA20. S'il possède la spécialité Deep, il a acquis une approche de la profondeur est comparable à l'approche de la profondeur d'une formation PE40 (hors exercice donneur/receveur).

La formation complémentaire préconisée ci-après permettra d'accéder à la formation PA40 (en tenant compte des prérequis du MDM PA40).

PRE REQUIS A LA FORMATION

-Etre titulaire du brevet SDI Advanced Diver avec les spécialités parmi les suivantes :

Deep (Profonde)	Obligatoire = approche de la profondeur
Navigation (Orientation)	Conseillée
Advanced Buoyancy Control	Conseillée = maîtrise de la stabilisation
Boat	Conseillée
Computer	Conseillée
Wreck	Conseillée

-Justifier de 4 plongées en autonomie à 20m sur son carnet de plongées en conformité du MDM pour l'entrée en formation PA40.

-Etre licencié à la FSGT.

-Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

MODALITES DE REALISATION

Selon les conditions définies dans le MDM FSGT brevet PA40, les compléments de formation suivants sont organisés en club sous la responsabilité d'un enseignant E3 licencié à la FSGT :

- Réalisation d'une information théorique sur la plongée en France (module 24)

- Réalisation d'une plongée minimum dans la zone des 20m pour l'évaluation des acquis et l'enseignement des compléments identifiés dans le tableau suivant :

<i>Enseigner le déplacement en capelé</i>
<i>Vérifier les signes différents en évolution et en EAR : OK, Panne d'air, 50 bars</i>
<i>Enseigner Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée</i>
<i>Enseigner utilisation du parachute</i>
<i>Enseigner la procédure perte de palanquée (3' iso 1')</i>
<i>Enseigner le Briefing autonome et vérifier la planification et l'évolution à 20m</i>
<i>Si non détenteur de la spécialité Deep, 2 plongées d'approche de la profondeur</i>

Les spécialités Advanced Buoyancy Control, Orientation, Computer, Boat, Wreck constituent des aptitudes supplémentaires facilitant l'acquisition de la compétence 16 (autonomie 20 m).

A l'issue de cette passerelle, le plongeur intègre une formation PA40 en étant considéré comme débutant dans la compétence « 15- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée ».

A l'issue de ce complément de formation, est délivrée *une attestation permettant l'entrée en formation PA40.*



✓ Accueil du plongeur TDI deco procedure

OBJECTIFS

Le Plongeur TDI DECO PROCEDURE est doté d'une expérience de 40 plongées minimum avec gestion de la désaturation. L'accueil de ce type de plongeur est réalisé via la comparaison avec le cursus de formation PA40.

La formation complémentaire préconisée au plongeur TDI Deco procedure permettra d'accéder à une formation de spécialité PA60 (en tenant compte des prérequis du MDM PA60 tels que 4 plongées en autonomie à 40m).

PRE REQUIS A LA FORMATION

- Etre titulaire de la carte TDI Deco procedure et justifier de 4 plongées en autonomie à 40m avec désaturation.
- Etre licencié à la FSGT.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

MODALITES DE REALISATION

Sont organisés en club sous la responsabilité d'un enseignant E3 licencié à la FSGT, les compléments de formation suivants :

- Réalisation d'une information théorique sur la plongée en France (module 20, 22 et 24)
- Réalisation de 2 plongées dans la zone des 40m pour l'évaluation des acquis et l'enseignement des compléments identifiés ci-dessous :

<i>Enseigner Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée</i>
<i>Vérifier la compétence Planifier, organiser et évoluer de façon autonome</i>

A l'issue de cette passerelle, le plongeur intègre une formation de spécialité PA60 après conformité avec les prérequis prévus au MdM FSGT PA60 (4 plongées en autonomie à 40m), en étant considéré comme débutant dans la compétence **15- Assister un plongeur en difficulté dans la zone des 40m et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée.**

A l'issue de ce complément, est délivrée une attestation permettant l'entrée en formation PA60.



✓ Accueil du plongeur SDI divemaster

OBJECTIFS

Le plongeur Divemaster SDI dispose d'une expérience minimale de 60 plongées. La posture du Divemaster est de guider des membres de palanquées « autonomes ».

Un complément de formation permettra l'accès au brevet GP et P5.

PRE REQUIS A LA FORMATION

-Etre titulaire du brevet DIVEMASTER SDI.

-Etre licencié à la FSGT.

-Etre titulaire du CAFSAN.

-Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

LISTE DES COMPLEMENTS EN COMPETENCES TECHNIQUES ET THEORIQUES

Le cursus de formation du Divemaster SDI comprend la direction de plongées d'exploration. Il ne comprend pas :

- La plongée profonde (>20m) excepté les Divemaster ayant la spécialité Deep,
- La gestion de la désaturation pour lui et les membres de palanquée
- Les remontées assistance.

Ces compétences techniques et théoriques manquantes seront couvertes par le suivi d'une formation Guide de Palanquée FSGT.

MODALITES DE REALISATION

Elles consistent en :

- Une formation PA40 complète
- Une formation Guide de palanquée allégée à 6 plongées de Conduite de palanquée au lieu de 12 requises dans le standard de formation Guide de palanquée FSGT

A ce jour, l'acceptation par la commission formation Equivalences via la demande d'allègement ci-jointe est un prérequis :

https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2023/01/DAF_P4_FSGT_V5.pdf

Pour l'obtention du brevet P5 (direction de palanquée exploration), le Divemaster et titulaire du brevet Guide de palanquée doit réaliser une formation PA60 puis demander un allègement de formation à la commission formation équivalence pour un allègement de formation P5 (sur 2 demi-journées) via le formulaire suivant :

<https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2023/01/DAF-P5-pour-ISO-24-801%E2%80%903-DIVEMASTER-et-GP.pdf>



✓ Accueil du moniteur SDI open water scuba instructor

OBJECTIFS

Le moniteur SDI OWSI est conforme ISO 24 802-2.

L'aménagement de procédure pour l'entrée en formation MF1 est déjà en vigueur au sein de la FSGT par la validation de la commission formation équivalence. Il est rappelé ci-dessous.

PRE REQUIS A LA FORMATION

- Etre titulaire du brevet OPEN WATER SCUBA INSTRUCTOR SDI.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du CAFSAN
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.

LISTE DES COMPLEMENTS EN COMPETENCES TECHNIQUES ET THEORIQUES

Le cursus de formation du moniteur SDI OWSI ne comprend pas :

- La plongée profonde (>20m) excepté les moniteurs ayant la spécialité Deep,
- La gestion de la désaturation pour lui et les membres de palanquée
- Les remontées assistance.

Ces compétences techniques et théoriques seront couvertes par le suivi d'une formation Guide de Palanquée FSGT.

MODALITES DE REALISATION

Les modalités de réalisation consistent en :

- Une formation PA40 complète
- Une formation Guide de palanquée allégée à 6 plongées de Conduite de palanquées au lieu de 12 requises dans le standard de formation Guide de palanquée FSGT
- Une dispense de formation E2 pour l'entrée en formation MF1

L'acceptation par la commission formation (Equivalences) de la demande d'allègement ci-dessous est un prérequis pour la formation GP :

https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2023/01/DAF_P4_FSGT_V5.pdf

L'acceptation par la commission formation (Equivalences) de la dispense de formation E2 via la demande ci-dessous est un prérequis pour la formation MF1 :

https://plongee-fsgt.org/wp-content/uploads/2023/01/DAF_CMAS-ISO-MF1_FSGT_V5.pdf

Dans le livret de formation MF1 présenté par le candidat au stage fédéral, l'UV 5 devra comporter au moins 20 séances de pédagogie pratique dans le cadre d'une formation PE40, PA40 et GP (donc dispense des 10 séances de pédagogie de formation PE12/PE20/PA20). L'UV 6 de 20 séances de pédagogie théorique dans le cadre d'une formation PE40, PA40 et GP sera à réaliser complètement.